

<http://clg-les-capucins-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article61>



Historique

- Présentation du collège -

Date de mise en ligne : samedi 29 septembre 2012

Copyright © Collège Les Capucins - Tous droits réservés

Le collège Les Capucins porte le nom du couvent, tenu par l'ordre des Capucins. Au XVIII^e siècle, on assiste au déclin des monastères bénédictins de Saint Gildas et de Déols. C'est pour cette raison que le seigneur de Châteauroux, Henri II de Bourbon, prince de Condé, sollicite du pape leur sécularisation. C'est chose faite en 1662, mais il est stipulé que doit être fondé un collège de Jésuites pour l'enseignement de la jeunesse. Or, la vive opposition des Jésuites de Bourges, qui craignaient la concurrence, fit échouer le projet.

Deux ans plus tard, l'ordre des Capucins, récemment introduit en France par Catherine de Médicis, va avoir la faveur des Castelroussins, séduits par les sermons des quelques moines venus prêcher le carême. Il fut décidé que les moines s'installeraient dans notre ville.

Ordre mendiant, ils vivaient de la charité publique ; un terrain leur fut donné dans le faubourg de la porte aux Guesdons appelé le champ de la Barre, espace délimité aujourd'hui par les rues de La Poste, du Palais de Justice, Henri Devaux et l'avenue du Général Ruby. Les habitants s'engagèrent à participer à la construction des bâtiments claustraux et de l'église à raison d'un jour par mois. Une amende de 8 sols menaçait les récalcitrants, amende qui pouvait être doublée voire triplée en cas de récidive. Ce couvent n'eut pas de destinée prestigieuse.

A défaut d'enseignement, on attendait de ses membres l'encadrement spirituel lié à leur fonction : assistance aux condamnés à mort, prêches, services religieux pour lesquels ils recevaient "l'aumône du beurre" ou encore des dons en viande. Il y eut peu de faits marquants, si ce n'est la réunion du Tiers État dans l'église en mars 1789.

Le couvent ne prospéra guère. Les moines ne furent jamais plus de 5 ou 6. Leur existence fut menacée, en 1770, par un édit du roi qui ordonnait la suppression des communautés de moins de 10 personnes. Les habitants, très attachés à leur ordre, réussirent à retarder la décision jusqu'en 1780. Dorénavant, devant l'irrévocabilité de la décision, le corps de ville n'avait plus qu'un objectif : la création d'un collège dans les bâtiments, pour l'enseignement de la jeunesse. On n'avait pas oublié l'échec du projet de collège des Jésuites et le désir de conserver lieux et bâtiments qui avaient été attribués par la ville aux moines et que l'ordre revendiquait. Il s'en suivit un procès que les événements de 1789 tranchèrent en faveur de la ville.

Malgré l'absence de plans et de dessins de l'époque, nous avons une description détaillée de l'ensemble de ces bâtiments, faite au moment où il fallut installer l'évêque constitutionnel Héraudin. L'ensemble se composait de deux corps de bâtiments autour d'un cloître ouvert. Une aile était formée par l'église, l'autre attenante au chevet.

Ce sont, à cette époque, des bâtiments en état de délabrement avancé. Le coup, de grâce leur fut donné le 24 juin 1794 par un prisonnier espagnol consigné au couvent des Capucins, qui, en voulant réchauffer sa marmite, mit accidentellement le feu aux bâtiments. L'église, seule, échappa au désastre. Celle-ci fut abattue en 1882.

L'idée d'une maison d'école était acquise et c'est tout naturellement que fut entreprise, en 1886, la construction de bâtiments scolaires à l'emplacement du couvent.

On peut y retrouver dans le plan actuel celui des bâtiments claustraux. La salle de réunion par exemple se trouve à l'emplacement de la chapelle qui reçut l'abjuration d'une vingtaine de Huguenots en 1628 et 1629 et vit la réunion du Tiers État en mars 1789. Les bâtiments furent agrandis par l'adjonction d'un premier étage en 1955